

## «A propos de viande de cheval»

A propos de l'article «Mange-t-on de la viande de chevaux maltraités» («La Côte» du 27 octobre).

**SOCIÉTÉ** Le Pape Grégoire III interdit officiellement l'hippophagie aux chrétiens en 732... En 2018, la campagne contre le transport, l'abattage sordide des chevaux venant de pays lointains était gagnée. Il s'agissait d'une réflexion sur les conditions d'élevage, du système de transport, d'abattage de la viande équine provenant du Canada et distribuée en Suisse par Migros, entre autres. Devant des images affligeantes, la majorité des distributeurs avaient eu le courage de retirer ce type de produit de leurs rayons.

Le cheval n'est pas que de la viande, il fut la chair qui n'a jamais failli lorsqu'elle trimait de concert avec nos ancêtres, il fait partie de la part indivisible de nos âmes.

Faut-il vraiment que le mode d'exploitation de cette matière vivante, sensible, ressemble si tristement à la gestion

d'un camp de concentration? Ne nous y trompons pas, dans ce genre d'endroit, personne n'est abominable d'un bout à l'autre de la chaîne, l'un ferme la porte, l'autre conduit le camion, parfois sur plusieurs jours. Il doit bien avoir connaissance, le transporteur, que les chevaux pourraient avoir, entre autres, besoin de s'hydrater, mais quelle importance, ce sont déjà des morts-vivants... avant même que le dernier intervenant en bout de ladite chaîne ne l'exécute, pas toujours proprement, non sans au préalable l'avoir fait avancer à coups de trique...

En 1971, Les Poppys chantaient «Non, non, rien n'a changé.» Apparemment c'est toujours valable.

Un dernier mot: avant de manger de la viande qui a souffert dans sa chair, son âme, d'animaux nourris avec n'importe quel substitut alimentaire afin de leur faire prendre de la masse... pensez-y!

MICHEL GROSBOIS, GLAND

## «De l'arithmétique, des programmes et des élections»

**POLITIQUE** Sur la base de l'arithmétique des partis apparentés au Conseil national en 2023 dans le canton de Vaud, PLR/UDC font 41,5% des suffrages contre 38,8% pour le duo PS/Les Verts.

Pour ce qui est des programmes, lors des votations à Lausanne ou à Berne, Les Verts et le PS votent presque toujours ensemble dans la majorité des cas, ce qui est attesté et documenté.

Pour ce qui est des élections, il n'est qu'à voir les résultats. Si Les Verts perdent des sièges, c'est le PS qui les récolte et inversement. En résumé l'on pourrait dire blanc bonnet et bonnet blanc.

Le Conseil des Etats est la Chambre des cantons qui doit représenter les intérêts des cantons pour leurs problèmes

dans un contexte fédéraliste et non les intérêts des partis, ce que la gauche et en particulier Les Verts ont de la peine à accepter.

Pour reprendre les constats des deux premiers paragraphes, la gauche inférieure en suffrages est déjà représentée au Conseil des Etats par sa locomotive Pierre-Yves Maillard, mais dans la vision du monde des Verts, cela n'a aucune importance. Il est à espérer que les citoyens vaudois de l'autre moitié de l'échiquier politique sauront se mobiliser pour être représentés par le candidat de la droite, Pascal Broulis, pour la défense de leurs intérêts et de ceux du canton et non de ceux d'un parti et d'une idéologie lors du deuxième tour à venir.

FREDDY MARIAUX, NYON

## GENÈVE

### Le festival Filmar a 25 ans

A Genève, le festival Filmar en Amérique latine fête ses 25 ans du 17 au 26 novembre. Au programme, 60 longs et courts métrages - dont 35 avant-premières suisses - d'une dizaine de pays d'Amérique latine et de Suisse. Une vingtaine d'invités seront de la partie.

Filmar entend continuer sur la lancée de l'édition 2022, qui a enregistré une fréquentation record de 22 000 festivaliers, a déclaré jeudi la directrice du festival Vania Aillon, lors de la présentation de cette 25e édition. Celle-ci s'ouvrira à l'Alhambra, «là où le festival a commencé», avec «Tótem», de Lila Avilés, un film qui représentera le Mexique aux Oscars 2024. Huit films figurent en compétition pour le Prix du public du Focus Sud et huit autres sont en lice pour le Prix du jury des jeunes attribué à un premier film. Plusieurs d'entre eux, comme «Regra 34», de Julia Murat (Brésil), «Autoerótica», d'Andrea Hoyos (Perou) et «El Eco», de Tatiana Huezo (Mexique), sont des portraits de femmes par des femmes.

Outre les multiples facettes du féminisme, cette édition thématise les parcours migratoires et les déracinements ainsi que l'écoactivisme et les droits des peuples indigènes. Désormais incontournable, la section Historias queer s'intéressera à la diversité des identités et mettra à l'honneur le réalisateur et scénariste argentin Marco Berger.

La programmation comprend encore une section pour le jeune public.

Elle est complétée par des tables rondes, des rencontres, des performances et des soirées festives. **ATS.**

www.filmar.ch

## L'image



**LAUSANNE** Cri d'alarme pour l'Amazonie, découverte de l'œuvre méconnue de Deborah Turbeville, carte blanche à Virginie Otth et réflexions sur l'intelligence artificielle, le musée cantonal vaudois pour la photographie, Photo Elysée, a présenté jeudi à la presse ses expositions pour l'hiver 2023-2024. Vaste programme sur le site de Plateforme 10.

PHOTO KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

## C'ÉTAIT HIER

### Laisser une trace

NICOLAS QUINCHE  
HISTORIEN



Quelles traces laisserons-nous derrière-nous après notre passage ici-bas? Voilà une question philosophique pour les uns ou basement pragmatique pour les autres. Pour nous tous, il s'agit de réfléchir à l'impact de nos actes sur l'existence d'autrui ou sur le sort de notre planète. Mais pour les criminels, il peut juste s'agir de savoir s'ils ont laissé des traces incriminantes de leur passage sur la scène de crime.

Dans le premier cas, on aimerait tous que notre passage ait laissé une empreinte point trop éphémère dans l'esprit de ceux que nous avons côtoyés, dans le second on prie pour ne pas avoir laissé son ADN, ses empreintes digitales ou les traces de ses semelles.

A ceux qui souhaitent se familiariser avec tout le potentiel des traces détectées sur les scènes de crime, nous recommandons la lecture de la nouvelle édition de «De la police scientifique à la traçologie» qu'Olivier Ribaux, professeur à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (Unil), publie aux Presses polytechniques universitaires et romandes.

La trace et son exploitation sont effectivement au cœur des sciences forensiques et des investigations policières depuis maintenant un peu plus d'un siècle. Les premiers laboratoires ou cursus de police scientifique ont été mis sur pied au début du XXe siècle en Europe. Les potentialités de ces traces matérielles ou numériques sont innombrables et fort bien analysées par O. Ribaux, notamment sous l'angle du renseignement en matière de sécurité. Un des apports intéressants de la trace consiste à détecter des activités litigieuses sérielles. Par une mise en relation de traces (d'ADN, de semelles, de doigts, de



pneus...) sur des scènes de crime, il est ainsi parfois possible de mettre en évidence les activités sérielles d'un cambrioleur, d'un voleur, d'un incendiaire, ou d'un tueur en série et ses zones d'activité. Informations fort utiles pour la prévention et alerter des victimes ou des cibles potentielles, voire pour localiser plus rapidement et plus précisément l'auteur des faits. Toutefois, repérer une source commune à plusieurs traces détectées sur des scènes de crime n'indique pas obligatoirement un lien entre les divers cas, c'est ce qu'ont oublié de prendre en compte les enquêteurs français, allemands et autrichiens qui ont traqué de 1993 à 2008 une tueuse en série longtemps insaisissable qui laissait pourtant son ADN sur les scènes de ses cambriolages ou homicides. Sur la base de cette trace ADN, les investigateurs étaient

convaincus que toutes ces affaires étaient reliées les unes aux autres, car à chaque fois ce même ADN féminin était retrouvé. Or, ils avaient oublié de creuser une hypothèse fort improbable, mais pas impossible. Après des années d'errance, ils formulèrent l'hypothèse qui allait dissiper l'opacité entourant l'identité de cette tueuse. Et si tous ces cas n'étaient pas liés, et s'il s'agissait en fait d'une contamination des kits de prélèvement d'ADN utilisés par les techniciens de scènes de crime pour effectuer leurs prélèvements? Ces kits avaient été contaminés au moment de leur fabrication à l'usine par une employée qui avait malencontreusement laissé son propre ADN sur ces kits neufs en ne respectant pas scrupuleusement les consignes d'hygiène. Tous ces cas criminels ne faisaient donc absolument pas partie d'une seule et même série perpétrée par une tueuse. Une simple négligence a pu induire en erreur des équipes d'enquêteurs aguerris, mais qui oublièrent que si les traces sont si utiles pour expliquer des faits criminels toutes les hypothèses doivent être creusées, même les plus improbables. Cet ouvrage propose aussi des réflexions concernant les méthodes pédagogiques à adopter pour former les traçologues de demain. Ainsi, l'analyse de cas réels par les étudiant-e-s présente un problème de taille. Les études de cas qui leur sont présentées doivent leur permettre d'appliquer leurs connaissances et de formuler des hypothèses multiples en les laissant baigner si possible dans le climat d'incertitude auquel étaient confrontés les enquêteurs avant de formuler la bonne hypothèse, et surtout pas de passivement admirer la finesse de raisonnement des enquêteurs.